



# SYNTHÈSE DU BUREAU DE L'UNÉDIC

24 février 2022

## ACTUALITÉS

### Prévisions financières 2022-2024

Les membres du Bureau prennent connaissance de la prévision financière de l'Assurance chômage pour la période 2022-2024. En dépit d'une franche amélioration de sa situation financière, le régime demeure lesté par une dette très importante. Selon les prévisions financières de l'Unédic en février 2022, l'endettement atteindrait encore 52,2 Md€ fin 2024. Ce niveau serait sensiblement inférieur à celui constaté fin 2021 (63,9 Md€) après deux années marquées par le financement des mesures d'urgence. Il resterait cependant très supérieur à celui constaté avant la crise, fin 2019 (36,8 Md€).

Après un solde financier de -9,3 Md€ en 2021, les excédents attendus pour les années 2022, 2023 et 2024 permettraient au régime de s'engager sur la voie du désendettement. Sous l'effet conjoint de la fin des mesures d'urgence, de la conjoncture économique favorable et des règles d'assurance chômage en vigueur, le solde s'établirait à +2,2 Md€ en 2022. Il s'établirait ensuite à +4,1 Md€ en 2023 et +5,4 Md€ en 2024.

Sur le plan de l'emploi, un rebond exceptionnel en 2021 (+648 000 emplois) devrait être suivi entre 2022 et 2024 d'un niveau de créations plus contenu (159 000 en trois ans). Le nombre de chômeurs indemnisés diminuerait sur l'ensemble de l'horizon des prévisions. Une partie des créations de 2021 devrait avoir un impact durable sur le niveau d'emploi et de chômage, dont le taux s'établit au quatrième trimestre à 7,4% (au sens du BIT).

Les membres du Bureau adoptent les prévisions financières du régime pour la période 2022-2024.

# SUIVI

## Activité partielle : état des lieux et perspectives

Le Bureau prend connaissance de l'état des lieux du dispositif d'activité partielle. En mars 2020, ce dispositif est devenu l'un des leviers majeurs de la politique publique de soutien à l'emploi, en réponse à la crise sanitaire et économique.

L'activité partielle a permis de soutenir l'ensemble du tissu économique français, en protégeant les parcours professionnels et les revenus des salariés, tout en aidant les entreprises grâce à la baisse des coûts salariaux qu'elle entraîne.

Le coût du dispositif a été très conséquent pour le régime (un tiers des dépenses sont portées par l'Unédic) : 14,4 Md€ en 2020-2021. Il a été responsable de plus de la moitié du déficit de l'Assurance chômage de ces deux dernières années.

Les partenaires sociaux participent activement au suivi et à l'évaluation de l'activité partielle.

Ce sont principalement les petits établissements et ceux des secteurs les plus fortement percutés par les restrictions sanitaires qui sont les premiers utilisateurs du dispositif. Concernant les salariés, contrairement au temps où il était très orienté sur les ouvriers de l'industrie, le dispositif a changé d'échelle en 2020, étant mobilisé pour les salariés de tous âges, contrat de travail, catégorie sociale et socio-professionnelle.

En ce début d'année 2022, si les dépenses d'activité partielle sont en très forte diminution pour l'Etat et l'Unédic, elles restent encore conséquentes : plus de 10 fois plus élevées fin 2021 qu'avant crise (250 M€ au 4e trimestre 2021 contre environ 100 M€ pour l'ensemble de l'année 2019).